

Résumé Exécutif du Programme National – Paraguay

PROGRAMME ONU-REDD 5^{ème} RÉUNION
DU CONSEIL D'ORIENTATION

4-5 novembre 2010

Washington D.C., États-Unis



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse www.unredd.net.

PROGRAMME DE COLLABORATION DES NATIONS UNIES SUR LA REDUCTION DES EMISSIONS LIEES A LA DEFORESTATION ET A LA DEGRADATION DES FORETS DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

DOCUMENT DE PROGRAMME NATIONAL CONJOINT

Page de présentation

Pays : Paraguay

Intitulé du programme : Programme ONU-REDD Paraguay

Résultat escompté du programme conjoint : Résultat PNUAD 3 : Renforcer les capacités nationales pour une gestion intégrée de l'environnement et pour la promotion et la gestion d'un développement durable et équitable.

Durée du programme : 36 mois
Date prévue de départ/fin : avril 2011/avril 2014
Modalité(s) de gestion des fonds : canalisée ("pass-through") et groupée (Parallèle, groupée, canalisée, combinaison)
Agent de gestion/administratif : Bureau MDTF/PNUD

Budget estimatif total* :	4.720.000
Dont :	
1. Budget financé :	4.720.000
2. Budget non financé :	_____
* Le budget estimatif total comprend les dépenses du programme et les dépenses indirectes d'appui	

Sources du budget financé :
• Gouvernement _____
• MDTF ONU-REDD _____
• Autres _____

Noms et signatures des contreparties (infra)nationales et des organismes des Nations Unies participantes

Organismes des Nations Unies	Autorités de coordination nationales
Remplacer par : <i>Nom du représentant</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme</i> <i>Date et sceau</i>	Remplacer par : <i>Nom du représentant</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme</i> <i>Date et sceau</i>
Remplacer par : <i>Nom du représentant</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme</i> <i>Date et sceau</i>	Remplacer par : <i>Nom du représentant</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme</i> <i>Date et sceau</i>

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES.....	3
1. Résumé exécutif.....	4
2. Analyse de situation.....	7
3. Directives de la Coordination pour l'autodétermination des peuples indigènes (CAPI) pour la mise en œuvre du programme national conjoint dans les territoires des peuples autochtones.....	14
4. Stratégies, réunissant les leçons à retenir et le programme conjoint proposé.....	16
5. Cadre de résultats.....	19
6. Mécanismes de gestion et de coordination.....	35
7. Mécanismes de gestion des fonds.....	36
8. Suivi, évaluation et rapportage.....	36
9. Contexte juridique ou base des relations.....	43
10. Programmes de travail et budgets.....	44
Annexe A – Budget total pour le Programme ONU-REDD au Paraguay.....	45
Annexe B - Analyse des menaces, des moteurs et des obstacles.....	47
Annexe C - Matrice des parties prenantes.....	50

SIGLES

BGR	Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles de Hanovre
BID	Banque interaméricaine de développement
CAPI	Coordination pour l'autodétermination des peuples autochtones
CATIE	Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GTZ	Agence Allemande de Coopération Technique
INDERT	Institut National de Développement Rural et de la Terre
INFONA	Institut national pour les forêts
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MAG	Ministère de l'Agriculture et de l'élevage
ONU	Organisation des Nations Unies
OEA	Organisation des États Américains
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
PEA	Population économiquement active
PIB	Produit intérieur brut
PNC	Programme national conjoint
PNUAD	Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
R-PIN	Note de réflexion sur le plan de préparation
SAS	Secrétariat d'action sociale
SEAM	Ministère de l'Environnement
TNC	The Nature Conservancy
UNDG	Groupe de développement des Nations Unies
UNPFII	Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones
WWF	World Wide Fund

1. Résumé exécutif

Le couvert forestier du Paraguay a considérablement changé au cours des dernières décennies, ce qui s'explique par une évolution de l'exploitation des terres. Le couvert forestier de la Région Orientale, qui représentait une superficie de 55% dans les années 1940, ne constituait plus que 24% dans les années 2000, soit 6,7 millions d'hectares. La Région Occidentale, ou Chaco, quant à elle, a perdu 7% de son couvert forestier, soit 1,15 million d'hectares, entre les années 1990 et les années 2000. Ces phénomènes ont conforté le statut du Paraguay en tant que pays vulnérable aux répercussions du changement climatique.

Diverses causes sont à l'origine de la déforestation et de la dégradation des forêts ; citons ainsi les lacunes et les faiblesses des politiques agricoles favorisant une production extensive et intensive à des fins d'exportation, le défaut de zonage des terres ainsi que l'inobservance, les redondances et les lacunes du cadre juridique et des capacités opérationnelles. Le gouvernement du Paraguay a œuvré à l'amélioration des cadres de référence en élaborant des politiques sectorielles, à l'exemple des politiques, plans et stratégies relatifs à l'environnement et aux forêts, et des réglementations. S'appuyant sur ces cadres, la mise en œuvre du Programme national conjoint REDD soutiendra les efforts du gouvernement du Paraguay en vue de surmonter les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, et assurera la préparation du pays à la REDD. Afin d'atteindre l'objectif proposé, le Programme conjoint s'est fixé les trois résultats et produits respectifs suivants :

Résultat 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques du gouvernement et des organisations de la société civile pour gérer les activités REDD au Paraguay

Produit 1.1 : Plan d'action national pour réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (Plan REDD)

- Comité national REDD mis sur pied et opérationnel ;
- Conception participative du plan REDD, prévoyant la définition des concepts d'un point de vue multiculturel et socio-environnemental, et prenant en considération la cosmovision des peuples autochtones ;
- Évaluation et amélioration des politiques environnementales, forestières et relatives aux problématiques autochtones, et des cadres juridiques et institutionnels, en intégrant la REDD dans les politiques sectorielles ;
- Évaluation portant sur :
 - Le changement climatique en tant que question transversale et ses répercussions sur les parties prenantes clefs ;
 - Les stratégies de décentralisation pour la mise en œuvre de la REDD ;
 - Les tendances historiques et futures de déforestation et de dégradation, avec notamment une analyse de la demande internationale en bois et autres produits forestiers ;
 - Les moteurs socio-économiques de la déforestation et de la dégradation des forêts, en tenant compte des coûts d'opportunité et du coût des stratégies de limitation de la déforestation.
- Identification des parties prenantes prioritaires et des bénéficiaires. L'évaluation portera une attention particulière à l'engagement et l'implication des groupes vulnérables et des peuples autochtones dans le contexte du respect de leurs droits ;
- Identification de liens et synergies avec les programmes et projets en cours et envisagés ;
- Conception participative d'une proposition de mécanisme visant à formaliser le régime foncier (au niveau rural et des peuples autochtones)
- Formation à la mise en œuvre du plan REDD de membres du personnel sélectionnés, issus du gouvernement et des ONG.

Produit 1.2 : Système national d'information sur l'environnement (SEAM) et les forêts (INFONA) pour mesurer et évaluer la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts

- Mise en œuvre d'un inventaire national des forêts et des stocks de carbone (situation de référence) ;

- Développement d'un système national d'information forestière, prévoyant notamment un système de suivi de l'inventaire forestier et des stocks de carbone conforme aux normes et aux modèles d'estimation des stocks de carbone et des niveaux d'émissions ;
- Renforcement du système d'information national pour les questions d'environnement et de l'Office national sur le changement climatique ;
- Recueil et analyse des informations et données concernant la déforestation et la dégradation des forêts ;
- Développement de scénarios d'émissions de référence et de niveaux d'émissions de référence ;
- Formation de fonctionnaires clefs et d'autres parties prenantes concernées ;
- Fourniture d'équipement informatique, de GPS et d'autres éléments nécessaires au renforcement de l'équipe technique nationale REDD (par ex. SEAM, INFONA, CAPI)

Produit 1.3 Système national de comptabilisation du carbone et de gestion des données

- Développement d'un protocole de collecte d'information et de vérification ;
- Établissement d'une unité technique chargée du système de comptabilisation ;
- Formation des fonctionnaires clefs chargés du système de comptabilisation ;

Produit 1.4 Système équitable et transparent de paiements et de partage des avantages

- Évaluation des questions juridiques, politiques et institutionnelles liées à l'appropriation des ressources et du carbone forestiers ;
- Évaluation des systèmes de paiement existants et suggérés, pertinents eu égard à la REDD ;
- Évaluation des questions relatives au droit foncier – notamment aux territoires des peuples autochtones et aux ressources naturelles – et des exigences inhérentes à un système de paiement REDD ; préparation d'une proposition de délimitation, de démarcation et d'établissement de droits de propriété, et la restauration écologique des terres des peuples autochtones ;
- Adaptation du cadre réglementaire pour la création du système de paiement et de partage des avantages de la REDD ;
- Conception et mise en œuvre participatives d'un mécanisme durable pour le transfert de paiements aux bénéficiaires et propriétaires des forêts ;
- Formation du personnel gouvernemental et non gouvernemental et d'autres parties prenantes concernées.

Résultat 2 : Établissement des capacités pour mettre en œuvre la REDD à l'échelon local

Produit 2.1 Projet de démonstration REDD

- Sélection du site de démonstration ;
- Création du comité REDD local ;
- Formation des membres du groupe de travail local pour la REDD à l'évaluation, à la planification, aux normes et aux méthodologies REDD ;
- Évaluation des normes REDD pour le projet de démonstration ;
- Évaluation des autres options pour l'utilisation durable des ressources forestières complétant le mécanisme REDD et contribuant à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
- Évaluation des tendances actuelles et futures de déforestation et de dégradation et identification des projets REDD potentiels ;
- Évaluation de la possibilité de combiner les paiements REDD et les paiements liés à d'autres services écosystémiques ;
- Consultation des parties prenantes et conception d'un plan de développement local ;
- Validation du plan par le comité local REDD et approbation par les autorités municipales et départementales concernées, le SEAM (composantes environnementales) et l'INFONA (composantes de gestion durable des forêts)
- Mise en œuvre des composantes REDD, notamment l'offre de crédits carbone sur le marché volontaire.

Produit 2.2 : Propositions de projet REDD conçues pour d'autres zones forestières

- Identification de nouveaux sites REDD potentiels conformément aux caractéristiques locales et aux critères de sélection ;
- Évaluation des questions sociales, économiques et environnementales suscitées par la conception et la mise en œuvre des projets REDD ;
- Conception participative des projets REDD reproduisant l'expérience acquise au cours du projet de démonstration.

Résultat 3 : Renforcement des connaissances et des capacités concernant la REDD au sein des communautés dépendant de la forêt, en particulier les peuples autochtones et autres parties prenantes concernées dans le pays

Produit 3.1 Campagne de sensibilisation nationale sur la REDD

- Identification des leçons à retenir au niveau de la REDD ;
- Conception d'une campagne nationale de sensibilisation à la REDD à l'intention des décideurs, des peuples autochtones, des parties prenantes locales et du grand public ;
- Préparation de supports d'information adaptés aux publics et aux langues (espagnol, guaraní et autres langues autochtones)
- Organisation d'événements de sensibilisation aux échelons national, départemental et local.

Produit 3.2 Formation et consultation sur la REDD menées auprès des peuples autochtones

- Développement d'un protocole de consultation en vue d'un consentement à la REDD libre, préalable et donné en connaissance de cause ;
- Renforcement de l'INDI et des autres bureaux locaux concernés en vue de la mise en œuvre de la REDD ;
- Développement d'un plan pour la participation des peuples autochtones dans la conception des activités REDD ;
- Mise en œuvre d'activités de consultation, de formation, de sensibilisation et d'information.

Produit 3.3 Formation et consultation sur la REDD menées auprès des petits, moyens et grands producteurs et autres parties prenantes

- Évaluation des conditions nécessaires à l'émergence d'un consensus et formation selon les diverses catégories de parties prenantes ;
- Développement de protocoles pour chaque catégorie de partie prenante ;
- Développement d'un plan de participation des parties prenantes dans la conception des activités REDD ;
- Mise en œuvre d'activités de formation, de sensibilisation et d'information.

La stratégie d'intervention sélectionnée place les composantes REDD au cœur des plans, programmes et budgets des institutions concernées, tout en permettant un renforcement de leurs capacités, afin de garantir que le Paraguay soit préparé à la REDD dans les délais envisagés et que les résultats s'inscrivent dans la durée. La contribution apportée par le Programme, par l'intermédiaire de ses composantes, à l'amélioration de la mise en œuvre des politiques au regard des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté revêt une importance toute particulière. À chaque étape, le Programme conjoint privilégiera l'engagement et la participation de toutes les parties prenantes, en particulier celles tributaires des forêts, afin de garantir la juste appropriation et la durabilité de la REDD et de tous les instruments à mettre au point dans le cadre du Programme.